

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 7 JUILLET 2014 à 20H45

L'an deux mille quatorze, le 2 Juin à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2014

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Stéphane ISELLE, Didier MARTORELL, Dominique VAN DER MERWE, Lionel VIGNA

Excusés : M. Denis BOUVIER-GARZON qui a donné procuration à Mme Sandrine VERCRUYSSÉ

M. Christian GARRIGUES qui a donné procuration à M. Didier MARTORELL

La séance est ouverte à 20h45.

* * *

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire s'enquiert d'un secrétaire de séance.

Madame Patricia FEDOU propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

· Approuve le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance,

· **Elit** : Madame Patricia FEDOU comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02/06/2014

Rapporteur : Madame la Maire.

Madame la Maire propose d'approuver le compte-rendu des débats du précédent Conseil Municipal (02/06/2014).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R. 2121-9. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

· **Approuve** sans remarque le compte-rendu de la séance du 02/06/2014.

3) ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Madame la Maire indique au Conseil avoir recours au service de la Médecine Préventive du Centre de Gestion – par courrier reçu le 21 octobre 2013, celui-ci nous informe d'une revalorisation portant de 42 € à 60 € par an le forfait applicable par agent, pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Une nouvelle convention prend effet au 8 Juillet 2014.

Madame la Maire demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité des Membres présents de reconduire l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour un montant de 60 € par an et par agent, le forfait en vigueur n'ayant pas été augmenté depuis janvier 2013.

Autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion à la Médecine Préventive du Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité : 11 voix dont 2 par procuration.

4) EXTENSION DU PERIMETRE DU SITPA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

Madame la Maire fait lecture de la demande d'adhésion sollicitée par les communes suivantes :

· Arrondissement de Saint-Gaudens

REGADES, TREBONS DE LUCHON, BALESTA.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour inclure ces dites communes au sein du syndicat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité : 11 voix dont 2 par procuration.

5) DELIBERATION D’AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE ET A SON MAINTIEN DANS L’ORGANISATION TERRITORIALE

CONSIDERANT le discours du Président de la République lors de la clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux conseils généraux.

CONSIDERANT les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corrégiens le 18 janvier favorable aux conseils généraux.

CONSIDERANT le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021.

CONSIDERANT la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales.

CONSIDERANT les lois de décentralisation :

§ La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

§ La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale.

§ La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT).

§ La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

§ La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Loi Chevènement ».

§ La loi constitutionnelle du 28 mars 2003.

CONSIDERANT l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, mais d'un retour au passé.

CONSIDERANT que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et péréquation.

CONSIDERANT que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté

est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences.

CONSIDERANT que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes.

CONSIDERANT que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles.

CONSIDERANT que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement.

CONSIDERANT les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET REAFFIRME

Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général.

Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents.

Le rôle essentiel du Conseil Général de la Haute Garonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités.

Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale.

Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux.

S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France.

Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

6) MISE EN PLACE DES COUSSINS BERLINOIS, PROXIMITE ABRI BUS

Madame la Maire rappelle qu'il avait été décidé la mise en place de coussin berlinois à proximité de l'abri bus afin de réduire la vitesse des véhicules.

Après consultation, elle propose de retenir le devis de SIGNAUX GIROD dont le montant s'élève à la somme de 3 777,06 € HT soit 4 532,47 € TTC.

Ces travaux sont inscrits au budget de 2014, en section d'investissement.

Madame la Maire rappelle que la commission permanente du Conseil Général a retenu notre opération « mise en place des coussins berlinois RD97 » au titre du programme 2014 des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

DECIDE à la majorité :

§ De procéder à la commande des coussins berlinois.

§ Approuve le devis de SIGNAUX GIROD d'un montant de 3 777,06 € HT dont une copie est annexée à la présente délibération.

Habilite Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

7) QUESTIONS DIVERSES

Assemblée générale des Maires du canton de Lanta

- Madame la Maire fait un compte-rendu de l'assemblée générale des Maires du canton de Lanta. Au cours de laquelle a eu lieu l'élection du maire qui représenterait ses collègues au Conseil d'Administration de l'Association Départementale des Maires.

Etaient présents les maires des communes d'AIGREFEUILLES, AURIN, BOURG-SAINT-BERNARD, LANTA, LAUZERVILLE, PRESERVILLE, TARABEL, VALLESVILLES et SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE.

Monsieur MENGAUD et Monsieur DE PERIGNON se sont portés candidats.

Monsieur DE PERIGNON a été élu représentant avec 5 voix.

Assemblée générale de la chasse du 30 juin 2014

- Madame la Maire et Monsieur MARTORELL font un compte-rendu de la réunion sur l'assemblée générale de la chasse du 30 juin 2014.

Le rapport moral et financier de la saison 2013-2014 a été présenté. Il a été procédé au renouvellement du tiers du conseil d'administration.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur FONTORBES Sébastien Président, Monsieur FIORENTINI Georges Vice-Président et Monsieur BROTO Jean-Louis Trésorier.

Les nouveaux statuts de l'ACCA ont été votés.

Communiqué de presse du Collectif des 14 Maires contre le projet autoroutier
CASTRES-TOULOUSE

- Madame la Maire fait lecture du communiqué de presse du collectif des 14 maires contre le projet autoroutier CASTRES-TOULOUSE en date du 27 juin 2014.

Devis lettrage

- Afin de compléter la liste des Maires du cadre apposé dans la salle du Conseil Municipal, l'entreprise ADZIF propose des lettres adhésives respectant la police et les dimensions des lettres existantes à prix très compétitif.

L'écho d'AURIN

- La commission élargie « communication » s'est réunie à plusieurs reprises.

L'écho « nouvelle génération » est en bonne voie et devrait être distribué avant le repas républicain comme prévu.

Compte-rendu des syndicats par les délégués

- Les comptes-rendus de chaque syndicats reçus en mairie seront retransmis à chaque conseiller municipal afin d'en prendre connaissance.

Divers

- Madame la Maire fait lecture de la copie du courrier adressé par la direction de la voirie et de l'infrastructure à Madame et Monsieur Alain VICTORIA concernant l'insécurité routière à proximité du carrefour RD1 et RD97 situé sur le territoire de la commune.

Afin de compléter ce premier diagnostic, les services de la voirie du Conseil Général vont programmer de nouveaux comptages pour analyser de manière plus précise les différents mouvements sur cette intersection.

Une réunion sera programmée en mairie avec l'ensemble des services concernés y compris la Gendarmerie afin de définir les mesures éventuelles à mettre en œuvre.

- Monsieur Mohamed BENHAMOUCH se propose de travailler sur les dispositions à prendre pour informer au mieux la population en cas d'alerte.

- Madame la Maire fait état du dispositif « VIGIPIRATE » mis en place à compter du 4 juillet 2014 et jusqu'à nouvel ordre :

§ La posture sur le territoire national se caractérise par un effort de vigilance, notamment dans les transports, autour des principaux sites touristiques et événements festifs pour la période estivale.

- Notre nouveau Préfet, Monsieur Pascal MAILHOS remplace Monsieur Henri-Michel COMET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.